

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
09/10/2020

Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 9
Nombres de membres Absents : 2
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 11

Date Affichage
09/10/2020

Séance du 15 octobre 2020

L'an deux mille dix-huit et le quinze octobre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : Mme BADIE F., M. BRILLARD M., M. CORREIA J., M. LAUBRAY. J, M. V. PICHEYRE, M. PUJOL D., M. VAILLS S, M.J.D DOMINGO.

Absents excusés : Mme DABOUIS N, M. MIRAN P

Procurations : Mme DABOUIS N à M. V. PICHEYRE, M. MIRAN P. à M. BRILLARD.

Objet de la Délibération

DEMANDE DE SUBVENTION RENOUVELLEMENT CANALISATION D'EAU POTABLE FUYARDE A VILLENEUVE

M. le Maire rappelle qu'une étude diagnostique sur le réseau d'eau potable de la commune a été réalisée en 2019 afin de déterminer les secteurs les plus fuyards. Elle a conclu à une priorité de travaux de renouvellement des réseaux pour augmenter le rendement du réseau d'eau potable.

Dans la priorité n°1, il y a notamment le réseau de la route de Mont Louis qui a été refait en 2020 et une partie du réseau de Villeneuve.

Il est donc envisagé de renouveler 265 mètres linéaires sur Villeneuve.

Actuellement le village de Villeneuve facture l'eau au forfait du fait de l'absence de compteurs chez les abonnés. Afin de limiter les gaspillages d'eau et d'harmoniser la facturation pour tous les habitants de la commune de Formiguères, il est prévu de profiter des travaux de renouvellement d'une grande partie du réseau pour mettre en place les compteurs avec leurs abris.

Le montant global de cette opération a été estimé par le maître d'œuvre JCK INGENIERIE, il s'élève à 209 623,87 € HT.

Ces travaux vont être réalisés sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable afin de répondre aux exigences de l'Agence de l'Eau.

Des dossiers de demande de subvention vont être déposés auprès de l'Agence de l'Eau et du Département des Pyrénées Orientales pour réaliser les travaux en 2021. Les autres travaux de renouvellement de réseaux d'eau les plus fuyards seront poursuivis les années suivantes.

Par ailleurs, le montant du prix de l'eau potable à Villeneuve est de 110,50 € HT soit 0,92 € HT pour 1 m³ d'eau (calculé avec 120 m³ qui est la consommation estimée pour une famille à l'année). Or le seuil pour bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau et du Département est de 1.01 € / m³. Le tarif devra être augmenté pour atteindre 121 € HT minimum au printemps 2021 puis faire l'objet d'une facturation similaire aux abonnés de Formiguères en 2022.

Après avoir ouï l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- D'APPROUVER sans réserve l'avant-projet établi par JCK INGENIERIE pour un montant total hors taxes de 209 623,87 € HT,
- DE REALISER le projet de renouvellement des 265 mètres linéaires de la canalisation d'eau fuyarde à Villeneuve (études et travaux) selon les prescriptions de la charte nationale des réseaux d'eau potable,
- DE METTRE en place des comptages pour l'ensemble des abonnés de Villeneuve,
- DE MENTIONNER dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable,
- DE DEMANDER à l'Agence de l'Eau RMC et au Département des Pyrénées Orientales une subvention aussi élevée que possible,
- DE S'ENGAGER à rembourser à l'Agence de l'Eau et au Département des Pyrénées Orientales un éventuel trop perçu ou la subvention perçue en cas de non-respect des obligations fixées par le Département et l'Agence de l'Eau
- DE PRENDRE ACTE que :
 - o l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides,
 - o la durée totale de validité des subventions est fixée à quatre ans
- DE S'ENGAGER à augmenter le prix de l'eau dès 2021 sur Villeneuve afin d'atteindre au minimum 121 € HT
- DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 15 octobre 2020



Philippe PETITQUEUX